



(19)

Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11)

EP 0 866 204 A1

(12)

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:  
**23.09.1998 Bulletin 1998/39**

(51) Int Cl. 6: **E06B 9/11, E05B 17/20,  
E05B 65/08, E05B 1/00**

(21) Numéro de dépôt: **98400622.1**

(22) Date de dépôt: 17.03.1998

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC  
NL PT SE**

AT BE CH DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC  
NL PT SE

### Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 18.03.1997 FR 9703278

(72) Inventeur: **Carton, Didier**  
**94160 Saint-Mande (FR)**

(74) Mandataire: **Bruder, Michel**  
**Cabinet Claude Guiu**  
**10, rue Paul Thénard**  
**21000 Dijon (FR)**

(71) Demandeur: **Marcadet S.A.S.**  
**37230 Luynes (FR)**

## (54) Système anti-effraction de la fermeture d'une armoire à rideaux

(57) Système anti-effraction d'une armoire à rideaux (1) utilisant pour son ouverture et sa fermeture deux rideaux latéraux (2,3) coulissants grâce à des poignées (6,7) respectivement disposées sur la lame d'extrémité (8,9) de chaque rideau (2,3), soit pour les éloigner pour l'ouverture de l'armoire (1), soit pour les rapprocher pour sa fermeture, par ailleurs verrouillée par une serrure (5) solidaire d'un premier rideau (2) dont le mécanisme entraîne à rotation une clenche (13) venant coopérer avec un mentonnet (14) solidaire de l'autre rideau (3), remarquable en ce que l'on dispose la serrure (5) et/ou les poignées (6,7) de manière à entraver l'espace intercalaire (10) entre les rideaux (2,3) rapprochés et verrouillés, espace qui est habituellement utilisé pour glisser un outil d'effraction tel qu'une lame (11), pour décrocher la clenche de son mentonnet et libérer lesdits rideaux.

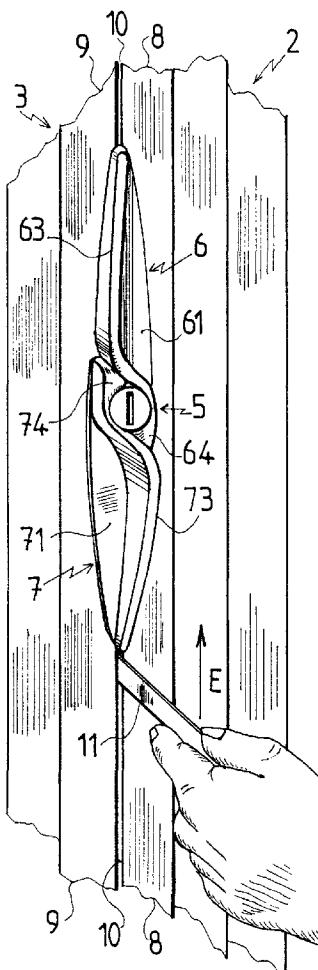


fig. 6

## Description

L'invention concerne un système anti-effraction de la fermeture d'un meuble du type d'une armoire à rideaux consistant, pour l'essentiel, à augmenter la difficulté de décrocher la clenche de la serrure servant au verrouillage de l'armoire, pour celui qui voudrait accéder à son contenu sans y être autorisé.

Parmi les meubles de bureau on connaît bien les armoires dites à rideaux comportant généralement un corps d'armoire formant l'ossature extérieure du meuble et soutenant intérieurement une ou plusieurs tablettes de rangement par exemple pour des dossiers suspendus ou analogues ; ce type de mobilier généralement fabriqué en métal laqué, comporte pour sa fermeture en façade, un système à deux rideaux coulissant dans le même plan, la fermeture de l'armoire se faisant en rapprochant bord à bord les deux rideaux, et au contraire l'ouverture s'obtenant en les écartant l'un de l'autre pour créer un accès au rangement intérieur plus ou moins large suivant nécessité.

Assez généralement, ce type d'armoire à rideaux est agencé pour que les déplacements des rideaux se fassent strictement dans le seul espace occupé par le corps de l'armoire ; pour ce faire, les deux rideaux de fermeture sont classiquement formés à partir de lames étroites disposées longitudinalement côté à côté, et articulées entre-elles pour permettre l'effacement latéral de chaque rideau en les obligeant à suivre les faces latérales du corps de l'armoire et à retourner, le cas échéant, sur la face arrière de l'armoire pour engendrer un effacement total des mêmes rideaux et procurer ainsi un accès maximum au rangement interne.

Ce type d'armoire à rideaux est parfaitement connu de l'Art Antérieur et le système anti-effraction conforme à l'invention concerne plus particulièrement cette catégorie de mobilier.

On notera que si la plupart des armoires à rideaux comportent des rideaux à lames verticales dont le sens de coulissolement est par conséquent horizontal, il est bien évident que l'invention concerne également le mobilier moins répandu équipé de fermeture à deux rideaux dont les lames sont horizontales et le sens de déplacement est par conséquent vertical.

Pour des raisons tout à fait compréhensible, il est d'usage d'équiper de telles armoires à rideaux de systèmes de verrouillage plus ou moins perfectionnés selon la qualité du mobilier et selon l'utilisation qu'en lui destine. A cet effet et jusqu'ici, de telles armoires étaient équipées d'une serrure dite de sécurité, généralement implantée sur la lame d'extrémité d'un des deux rideaux venant coopérer avec l'autre rideau par le moyen connu d'une came de verrouillage actionnée par exemple à rotation par la serrure, pour venir s'enclencher dans une gâche ou un mentonnet prévu sur la lame d'extrémité du rideau en regard.

Classiquement, pour fermer une telle armoire, il suffit à l'utilisateur de rapprocher les deux rideaux l'un con-

tre l'autre, et au moyen d'une clé actionnant la serrure, amener la clenche de cette dernière, par exemple d'une position verticale au repos à l'intérieur de la lame d'extrémité du rideau supportant la serrure jusqu'à une position horizontale en direction de la gâche ou du mentonnet prévu sur la lame d'extrémité de l'autre rideau.

On comprend bien dès lors que pour procéder à l'ouverture d'un tel dispositif lorsque l'on ne dispose pas de la clé, c'est à dire en cas de perte de cette dernière ou en cas d'effraction, il soit suffisant de faire pivoter la clenche de la serrure vers le haut, ce qui est une opération facile et connue, dès lors qu'il est possible d'approcher par l'extérieur ladite clenche et de lui imprimer un mouvement brusque vers le haut, pour la décrocher de son mentonnet ; s'agissant d'armoire à rideaux, il est tout à fait usuel d'utiliser une simple lame que l'on glissera aisément dans l'espace intercalaire entre les deux rideaux pour venir repousser la clenche hors du mentonnet et ainsi libérer les deux rideaux ; cette opération est en outre toujours facilitée par la relative flexibilité des lames de rideaux.

Naturellement, pour lutter contre de telles effractions, les constructeurs ont cherché à compliquer la tâche des manipulateurs en utilisant notamment des profils particuliers pour les lames d'extrémité des rideaux ; l'un des exemples connus consiste en des profils à enture droite permettant aux deux rideaux de se superposer légèrement selon un recouvrement à mi-épaisseur. Ce type de solution, qui tarde dans le meilleur des cas l'opération d'effraction, n'est certes pas efficace et en outre complique quelque peu le montage des rideaux en les rendant souvent disymétriques et débouche souvent sur une esthétique finale critiquable.

La présente invention a précisément pour objet, de proposer un système anti-effraction de la fermeture d'armoire à rideaux telle que définie ci-avant qui palie tous les inconvénients précités.

A cet égard, le système anti-effraction conforme à l'invention est remarquable en ce qu'il propose de disposer la serrure et/ou les poignées déjà utilisées dans ce type d'armoire, d'une manière apte à entraver suffisamment l'espace intercalaire entre les rideaux lorsqu'ils sont rapprochés et verrouillés comme il a été dit, de telle façon que l'on ne puisse plus glisser un outil d'effraction comme une lame, susceptible de venir aisément au contact de la clenche de la serrure pour la décrocher de son mentonnet et libérer en conséquence les rideaux de l'armoire.

On comprend bien tout l'avantage d'un tel système qui consiste à disposer des éléments naturellement existants sur ce type de mobilier à des endroits inattendus faisant subsidiairement obstacle au mouvement nécessaire d'un outil d'effraction pour désengager la clenche de son mentonnet.

Parmi les variantes possibles de l'invention, il est donc d'abord proposé de disposer le corps de la serrure comprenant le mécanisme de sécurité, en débord latéral par rapport à la lame d'extrémité d'un premier rideau

auquel la serrure est solidarisée, un décrochement en regard étant évidemment prévu sur la lame d'extrémité du deuxième rideau de façon à effacer juste la partie en débord du corps de la serrure au moment où les deux rideaux sont mis en contact pour la fermeture de l'armoire.

Il est alors facile de comprendre que le mouvement longitudinal d'une lame glissée dans l'espace intercalaire entre les rideaux en vue d'accrocher la clenche de la serrure se voit limité par le corps même de la serrure qui constituera une butée au mouvement de pression de la lame d'effraction. Naturellement, parmi les positions possibles du corps de la serrure en débord sur sa lame d'extrémité, il sera préféré de la monter sur une chape de manière que la serrure soit centrée sur la ligne de contact des rideaux lorsque l'armoire est fermée ; cette variante sera préférée pour des raisons évidentes d'esthétique générale de l'armoire.

Selon une deuxième variante importante du système d'anti-effraction proposé selon l'invention, on prévoit d'entraver le mouvement de l'outil d'effraction comme il a été plusieurs fois évoqué, en rapportant sur au moins un rideau, une poignée d'entraînement venant ainsi en relief sur le rideau pour constituer une prise en main, cette poignée étant solidarisée en débord latéral par rapport à la lame d'extrémité sur laquelle elle est fixée, débord dans le plan du rideau pour venir recouvrir l'autre rideau lorsque lesdits rideaux sont en position de fermeture. Dans cette variante, on comprend bien que l'entraîne pour l'outil est ici constitué par la poignée elle-même venant masquer une partie de la zone intercalaire des rideaux ne laissant plus, pour la lame d'effraction, un accès suffisant pour décrocher la clenche du mèttonnet. Bien entendu, dans cette deuxième variante, la poignée aura une forme spéciale puisque simultanément elle devra être solidarisée sur la lame d'extrémité d'un rideau et venir déborder sur la lame d'extrémité de l'autre rideau pour constituer l'entraîne souhaitée.

Selon une autre version de cette variante, on peut avantageusement prévoir que les deux rideaux soient munis de poignées débordantes comme il vient d'être dit ; les deux poignées avantageusement identiques, pourront d'ailleurs être montées de telle façon qu'en position rideaux fermés, elles se retrouvent tête-bêche dans le prolongement l'une de l'autre, à cheval sur la ligne de contact des rideaux pour constituer finalement à l'égard de la clenche une entrave continue pour un outil d'effraction. On comprend aisément que cette version soit particulièrement intéressante puisqu'on allonge encore la distance possible entre un point d'entrée dans l'espace intercalaire pour l'outil d'effraction et la base de la clenche susceptible d'être décrochée. On remarquera ici que la disposition tête bêche des deux poignées créée de manière inattendue un élément d'esthétique important puisque, pour peu que la forme de la poignée soit étudiée en conséquence, on peut obtenir une esthétique particulièrement attrayante de l'armoire en position de fermeture.

Enfin et selon une dernière variante combinant en fait les avantages des précédentes, il est prévu d'équiper les armoires à rideaux, non seulement d'une serrure centrée, mais encore d'au moins une poignée et préférentiellement deux, en débord d'un rideau sur l'autre.

Cette dernière variante fera l'objet d'une description détaillée par la suite mais il reste ici à remarquer un avantage complémentaire et inattendu attaché aux dernières variantes consistant, pour autant que le relief de prise en main de la poignée d'un rideau se situe dans la partie la plus déportée latéralement par rapport à la lame d'extrémité dudit rideau, en ce qu'on augmente substantiellement la largeur libre entre chaque poignée et le corps d'armoire, ce qui contribue comme il sera dit plus loin à pouvoir effacer d'avantage chaque rideau à l'intérieur des côtés et du fond du corps d'armoire, c'est-à-dire finalement à augmenter l'accès au rangement intérieur représentant dans bien des utilisations un avantage déterminant. On sait à cet égard, que dans les meubles classiques, les poignées souvent encastrées dans les lames d'extrémité obligent à prévoir une butée d'ouverture des rideaux de manière à ce qu'il n'y ait aucun pincement de la main actionnant la poignée encastrée contre la paroi latérale du corps d'armoire ; il est donc habituel de prévoir comme butées pour éviter qu'en toutes circonstances, un tel désagrément ne soit constaté, qu'au moins la lame d'extrémité mais souvent quelques lames suivantes ne sont pas effacées à l'ouverture totale de l'armoire, ce qui entraîne une évidente limitation au rangement intérieur de ce type d'armoire.

D'autres avantages et caractéristiques ressortiront mieux de la description qui va être maintenant donnée d'un système anti-effraction conforme à la variante la plus élaborée de l'invention, description qui sera faite à titre d'exemple non limitatif, en référence aux dessins sur lesquels :

- la figure 1 est une vue de face en légère perspective d'une armoire à rideaux équipée d'un système anti-effraction conforme à la variante principale et préférée de l'invention (figure 1a) ; les figures 1b et 1c représentent à plus grande échelle le système anti-effraction en position verrouillé (figure 1b) et en position déverrouillé (figure 1c),
- la figure 2 est une représentation schématique et partielle d'un système usuel de verrouillage monté sur les lames d'extrémité des rideaux d'une armoire à rideaux, sur laquelle on a représenté un schéma classique d'effraction par décrochement (R) de la clenche au moyen d'une lame intercalaire (E),
- la figure 3 est une représentation analogue à la figure 2 montrant une variante du système anti-effraction dit à serrure centrée interdisant le décrochage de la clenche par la lame intercalaire (E),
- la figure 4 est une vue de dessus en coupe IV/IV de la figure 3, partielle et schématique, de la serrure centrée en position d'anti-effraction conformément

- à l'invention,
- les figures 5 sont des représentations schématiques montrant en vue de dessus le système de recouvrement des poignées (figures 5a et 5b),
  - la figure 6 est une représentation schématique en perspective de la variante la plus élaborée du système d'effraction conforme à l'invention limitant l'avancement de la lame intercalaire (E) venant en butée sur la poignée inférieure, ce qui interdit l'accès à la clenche de la serrure,
  - la figure 7 est une représentation en perspective du système anti-effraction complet conforme à l'invention sur laquelle on a hachuré toutes les zones de recouvrement des pièces constituant le système anti-effraction,
  - les figures 8 montrent en vue de dessus schématique la position relative des rideaux en position d'ouverture maximale selon qu'ils sont équipés d'une poignée conforme à l'invention (figure 8a) ou d'une poignée usuelle (figure 8b).

En référence aux figures 1 l'armoire à rideaux 1 comprenant de manière classique pour sa fermeture faciale deux rideaux 2 et 3 classiquement élaborés à partir de lamelles verticales étroites, soit en plastique soit en métal, articulées entre elles sur leur grande longueur grâce à un profil adapté et connu, permettant aux rideaux 2,3 de pouvoir s'effacer dans les parties latérales 4 et le fond de l'armoire 1. Chaque rideau 2,3 peut coulisser grâce à une glissière inférieure et une glissière supérieure dans un même plan pour être déplacé, l'un vers l'autre pour obtenir la fermeture de l'armoire 1 ou en direction des parois latérales 4 pour obtenir une ouverture totale ou partielle de la même armoire 1. Il est évident que l'armoire 1 auquelle il sera fait systématiquement référence dans la description préférée qui va suivre, n'est en aucun cas limitative pour l'application du système anti-effraction de fermeture conforme à l'invention ; en effet, il n'y aurait aucune difficulté pour l'Homme du Métier à transposer l'exemple qui va être maintenant décrit d'une application au verrouillage de rideaux à coulistement latéral à une application du système à des rideaux à déplacement vertical par exemple ; par souci de simplification et de clarté dans la description, il a donc été choisi comme exemple des rideaux à lames verticales et donc à déplacement horizontal.

Le système anti-effraction qui va être décrit en détail par la suite comprend pour l'essentiel une serrure 5 coopérant avec une poignée supérieure 6 solidaire du rideau droit 2 et une poignée inférieure 7 solidaire du rideau gauche 3 ; la serrure 5 et la poignée 6 sont fixées de toute manière appropriée sur la dernière lame du rideau droit, appelée lame d'extrémité 8 dont le profil, connu par ailleurs, procure au rideau 2 sa rigidité et donc toute sa solidité. Bien entendu, le rideau 3 est lui-même muni d'une lame d'extrémité 9 avantageusement de même profil que pour le rideau 2 ; la lame d'extrémité 9

supporte naturellement la poignée inférieure 7 qui est solidarisée par tout moyen approprié. Il est bien clair qu'en position de fermeture, les deux lames d'extrémité 8,9 sont en contact étroit au centre de la partie faciale 5 de l'armoire 1 et détermine nécessairement entre-elles un jeu intercalaire 10 dont on a vu qu'il était habituellement utilisé pour glisser un outil d'effraction 11 et plus spécifiquement, une lame telle que représentée notamment en figure 6.

10 Conformément aux figures 1c, 2 et 3, la serrure 5 est constituée d'un corps cylindrique 12 comportant un mécanisme de sécurité classique actionné par une clé de façon connue ; associée à ce mécanisme, une clenche 13 peut être mise en rotation (R) avec la bonne clé 15 correspondant au mécanisme, depuis une position verticale ouverte permettant le déverrouillage des deux rideaux 2,3 jusqu'à une position horizontale en direction du rideau que l'on veut verrouiller, qui est muni d'un mentonnet 14 venant s'encastre dans une échancrure 20 en U renversé 15 de la clenche 13, lorsque les deux rideaux sont mis en contact pour la fermeture de l'armoire 1. Selon une variante secondaire de construction, le mentonnet 14 solidaire du rideau gauche 3 sur les figures pourrait être remplacé par une simple gâcheménagée dans l'épaisseur de la lame d'extrémité 9 dans laquelle s'engagerait l'échancrure 15 de la clenche 13 de la même manière qu'avec le mentonnet 14.

25 On sait que les serrures 5 courantes en manière de verrouillage de portes à rideaux sont implantées selon 30 la représentation de la figure 2 ; la serrure 5 est solidarisée au rideau 2 par un encastrement débouchant prévu à bonne hauteur sur la lame d'extrémité 8 du même rideau 2 ; la serrure 5 est alors fixée par l'arrière d'une manière tout à fait classique et la clenche 13 mise en 35 rotation (R) par la clé au moment de la fermeture, après avoir traversé la zone intercalaire 10, s'encastre sur le mentonnet 14 tel que représenté sur la figure 2. Il est clair que dans ces conditions, une simple lame 11 positionnée comme sur la figure 2, c'est-à-dire glissée entre 40 les deux rideaux 2,3 dans la zone intercalaire 10 permet, moyennant un choc vertical (E) de relever suivant la flèche (R) la clenche 13 permettant ainsi de déverrouiller les deux rideaux 2,3 et par conséquent accéder à l'intérieur de l'armoire 1. Ce montage est donc particulièrement 45 exposé pour ce type d'agressions.

Inversement et conformément à la figure 3, il est proposé selon une première variante de l'invention, de décaler latéralement la serrure 5 pour amener le corps 12 en débord latéral de la lame d'extrémité 8 sur laquelle 50 l'édit corps 12 est fixé au moyen d'une chape 16 représentée par exemple figure 1c ou figure 7 ; avantageusement, ce déport latéral de la serrure 5 sera aménagé pour centrer le corps 12 sur la ligne de contact 10 entre les deux rideaux 2,3 tel que représenté généralement 55 sur les figures annexées.

Bien entendu, ce montage déporté de la serrure 5 sur la lame d'extrémité 8 exige en correspondance sur la lame d'extrémité 9 du rideau gauche 3 un dégagement

ment de même forme que la partie en saillie de la serrure 5 de façon à ne pas s'opposer au rapprochement des deux lames d'extrémité 8,9 au moment de la fermeture de l'armoire 1.

Selon ce système, il ressort bien que la lame 11 introduite par effraction dans l'espace intercalaire 10 ne peut dans son mouvement vertical (E) que venir en butée sur le corps 12 de la serrure 5 sans la moindre possibilité par conséquent de relever (R) la clenche 13 de son mentonnet 14.

On observera qu'une telle disposition ne saurait nuire à l'aspect esthétique de l'ensemble fermé puisque le centrage de la serrure contribue au contraire à améliorer l'impression générale.

En référence aux figures 5 et 6, il sera maintenant décrit un dispositif complémentaire anti-effraction conforme à une deuxième variante comme évoqué en préambule ; à cet effet, il est prévu pour l'entraînement latéral des rideaux 2,3 de ménager respectivement des poignées 6,7 venant en relief pour constituer la prise en main et en débord des lames d'extrémité 8,9 respectivement des rideaux 2,3.

Selon la caractéristique essentielle du système anti-effraction conforme à l'invention, les poignées 6,7 sont fixées sur les lames d'extrémité des rideaux de telle manière que la poignée 7 d'un premier rideau 3 vienne en débord latéral par rapport à la lame d'extrémité 9 sur laquelle elle est fixée, vers l'autre rideau 2 de telle manière que lorsque le rideau 2 entre en contact avec le rideau 3, la poignée 7 recouvre en partie la lame d'extrémité 8 du rideau 2, conformément à la figure 5b montrant schématiquement le recouvrement procuré par la poignée 7 des lames d'extrémité 8 et 9. De la même manière, on comprend aisément l'avantage de disposer une poignée 6 sur la lame d'extrémité 8 du rideau 2 de telle façon que, comme pour la poignée 7, celle-ci vienne en recouvrement partiel de la lame d'extrémité 9 du rideau 3 en regard, lorsque celui-ci vient au contact du rideau 2, conformément à la représentation schématique en vue de dessus de la figure 5a.

Ainsi constitué et tel que représenté en figure 5b, on comprend bien que le mouvement (E) de la lame d'effraction 11 pour venir en butée sur la clenche 13 de la serrure 5 se trouve verticalement entravé grâce à la poignée inférieure 7 formant en quelque sorte une chicane sur le trajet de la lame 11. Pour des raisons symétriques, la poignée supérieure 6 permet également d'entraver le passage intercalaire 10, existant nécessairement entre les rideaux 2,3 sur une hauteur suffisante pour éviter toute possibilité de venir crocheter la serrure 5 par le dessus.

On observera accessoirement que la seule présence de la poignée inférieure 7 suffirait dans l'exemple de la figure 6 à protéger de l'effraction par décrochement de la clenche 13 de la serrure 5 en cas d'utilisation d'une simple lame 11. En revanche, et selon la version la plus élaborée de l'invention, il sera utilement recherché une entrave supérieure, réalisée par la poignée 6, afin d'évi-

ter le recours à des outils de crocheting susceptibles de tirer la clenche 13 au lieu de la pousser.

Avantageusement et comme représenté en figure 6 rideaux fermés et en figure 7 rideaux ouverts, les deux 5 poignées 6,7 venant à cheval sur la ligne intercalaire 10 auront une forme suffisamment allongée pour interdire sûrement tout contact entre la lame d'effraction 11 et la clenche 13 de la serrure 5 ; on observera à cet égard que les poignées 6,7 pourront avantageusement comporter une semelle allongée 61,71 servant de base de fixation respectivement sur les lames d'extrémité 8,9 des rideaux 2,3 et d'élément d'entrave venant se superposer sur la ligne intercalaire 10 pour procurer un recouvrement 62,72 respectivement sur les lames d'extrémité correspondantes 9,8 tel que représenté par des hachures obliques en figure 7.

Accessoirement, chaque poignée 6,7 sera équipée d'un galbe 63,73 dont la forme en relief sera adaptée pour une bonne prise en main, disposé le plus loin possible sur la partie en débord latéral de la poignée 6,7 afin de l'écartier au maximum du corps d'armoire, comme représenté en figures 8. On rappelle à cet égard, que les normes françaises prévoient une distance minimale L entre la poignée usuelle 18 d'un rideau (figure 20 8b) et la bordure latérale du corps d'armoire 17 ; cette 25 distance L étant prévue pour éviter tout pincement de la main de l'utilisateur au moment de l'ouverture totale des rideaux.

On observera à cet effet, conformément à la représentation schématique en figure 8a de la poignée conforme au système anti-effraction de l'invention, que sous réserve de déporter la partie en relief de préhension 63,73 dans la partie en débord latéral la plus extrême des poignées 6,7 il est possible de respecter d'une 30 part la garde L entre la prise en main et le corps d'armoire 17 tout en reculant davantage les rideaux 2,3 à l'intérieur dudit corps d'armoire 17, donnant avantageusement un accès L1 correspondant à la distance entre les deux lames d'extrémité 8,9 des rideaux 2,3 entièrement 35 refoulées à l'intérieur du corps d'armoire, beaucoup plus grand que l'accès L2 dans une configuration classique telle que représentée en figure 8b. On observe ici un avantage supplémentaire et inattendu des poignées mettant en oeuvre la caractéristique principale de 40 l'invention.

Dans le but évident de rechercher une plus grande efficacité encore pour le système d'effraction proposé dans l'invention, on peut dessiner les poignées 6,7 afin 45 d'entraver davantage encore les accès possibles d'une lame ou d'un outil d'effraction 11. Conformément aux figures 6 et 7, il est à cet effet particulièrement avantageux de doter les poignées 6 et 7 de parties terminales 64,74 venant envelopper le corps 12 de la serrure 5, chacun par moitié du côté des rideaux auxquels lesdites 50 poignées sont fixées ; naturellement la forme distale des extrémités 64,74 des poignées 6,7 est telle que par une imbrication mutuelle, lorsque les rideaux sont rapprochés l'un de l'autre, l'enveloppe extérieure de la ser-

rure 5 soit entièrement encastrée dans l'ensemble constitué par les deux poignées 6,7. De cette manière, il y a continuité d'entrave au mouvement de la lame 11 utilisant l'espace intercalaire 10 entre les rideaux 2,3.

On peut observer à cet égard qu'il résulte un avantage esthétique particulièrement sensible de la combinaison technique sus-évoquée entre les deux poignées disposées comme il vient d'être dit autour de la serrure 5 centrée sur la ligne de contact des rideaux de l'armoire 1.

Selon une dernière caractéristique avantageuse de l'invention, on prévoit d'élargir la chape 16 permettant le déport latéral de la serrure 5 en vue de l'amener dans l'axe de la ligne de contact 10 des rideaux fermés ; la chape 16 est ainsi élargie vers le haut et vers le bas au moins dans la direction de la ligne de contact 10 afin de créer deux zones complémentaires 161,162 (figure 7 zone noircie) procurant une continuité de recouvrement entre les zones supérieure 62 et inférieure 72, engendrées respectivement par les poignées 6,7 sur les lames d'extrémité 8,9 des rideaux 2,3.

Il est bien évident que le système anti-effraction complet qui vient d'être décrit peut être facilement adapté à toutes formes de poignées répondant à une esthétique particulière par exemple, sans sortir du cadre de l'invention, que le meuble à rideaux soit, en outre, vertical ou horizontal.

## Revendications

1. Système anti-effraction de la fermeture d'une armoire à rideaux (1) utilisant pour son ouverture et sa fermeture deux rideaux latéraux (2,3) coulissants dans un même plan et dans des directions opposées grâce à des poignées d'entraînement (6,7) respectivement disposées sur la lame d'extrémité (8,9) de chaque rideau (2,3), soit pour les éloigner pour l'ouverture de l'armoire (1), soit pour les rapprocher pour sa fermeture, par ailleurs verrouillée par une serrure (5) solidaire d'un premier rideau (2) dont le mécanisme entraîne à rotation une clenche (13) ou analogue venant coopérer avec un mentonnet (14) ou similaire solidaire de l'autre rideau (3), **caractérisé** en ce que l'on dispose la serrure (5) et/ou les poignées (6,7) de manière à entraver l'espace intercalaire (10) entre les rideaux (2,3) une fois rapprochés et verrouillés, espace qui est habituellement utilisé pour glisser un outil d'effraction tel qu'une lame (11), qui vient ainsi aisément au contact de la clenche (13) pour la décrocher de son mentonnet (14) et libérer lesdits rideaux (2,3).
2. Système anti-effraction selon la revendication précédente **caractérisé** en ce que le corps (12) de la serrure (5) comprenant le mécanisme est disposé en débord latéral par rapport à la lame d'extrémité

5 (8) du premier rideau (2) auquel ladite serrure (5) est solidarisée, un décrochement en regard étant prévu sur la lame d'extrémité (9) du deuxième rideau (3) pour correspondre étroitement avec la partie en débord du corps (12) de la serrure (5) au moment de la fermeture des deux rideaux (2,3).

3. Système anti-effraction selon la revendication précédente **caractérisé** en ce que le corps de serrure (5) est monté sur une chape (16) solidaire du premier rideau (2) de telle manière que la serrure (5) soit de préférence centrée sur la ligne de contact (10) des rideaux (2,3) lorsque l'armoire (1) est fermée.
4. Système anti-effraction selon la revendication précédente **caractérisé** en ce que la surface de la chape (16) solidaire du premier rideau (2) sur laquelle est monté le corps de serrure (5) déborde largement de la partie en débord de ladite serrure (5) au moins de part et d'autre du corps (12) dans la direction de la lame d'extrémité (8) de manière à procurer une zone de recouvrement (161,162) du second rideau (3) lorsqu'il est en contact avec le premier (2) et constituer ainsi une entrave supplémentaire à l'égard de la clenche (13) pour un outil d'effraction (11).
5. Système anti-effraction selon la revendication 1 **caractérisé** en ce que la poignée (6,7) d'un rideau (2,3) qui est rapportée sur la lame d'extrémité (8,9) du même rideau (2,3), est solidarisée en débord latéral par rapport à ladite lame d'extrémité dans le plan dudit rideau et en recouvrement de l'autre rideau lorsqu'il est en position de fermeture pour constituer, sur une longueur suffisante de l'espace intercalaire (10) entre les deux rideaux (2,3) rapprochés et verrouillés, une entrave à l'égard de la clenche (13) pour un outil d'effraction.
6. Système anti-effraction selon la revendication précédente **caractérisé** en ce que chaque rideau (2,3) est équipé d'une poignée (6,7) rapportée, la poignée (6) d'un premier rideau (2) venant recouvrir partiellement l'autre rideau (3) et les deux poignées (6,7), qui sont avantageusement identiques, sont disposées, par exemple tête-bêche sur leur lame d'extrémité (8,9) respective de telle façon que lorsque les rideaux (2,3) sont rapprochés et verrouillés, les deux poignées (6,7) soient dans le prolongement l'une de l'autre pour constituer à l'égard de la clenche (13) une entrave continue pour un outil d'effraction (11).
7. Système anti-effraction selon l'une quelconque des revendications 2, 3, ou 4 et la revendication 5 **caractérisé** en ce que la serrure (5) solidarisée en débord latéral sur l'un des rideaux (2) de l'armoire (1)

coopère avec la poignée (6) rapportée de l'un des rideaux (2,3), l'une des extrémités (64) longitudinales de ladite poignée (6) venant au contact de la partie extérieure du corps (12) de la serrure (5) débouchant sur le rideau (2) qui la supporte pour préférentiellement l'entourer étroitement du côté du rideau qui l'a soutient sur environ la moitié de sa périphérie.

5

8. Système anti-effraction selon l'une quelconque des revendications 2, 3 ou 4 et la revendication 6 **caractérisé** en ce que la serrure (5) solidarisée en débord latéral sur l'un des rideaux (2) de l'armoire (1), et préférentiellement centrée sur la ligne de contact (10) des rideaux, coopère avec les poignées (6,7) rapportées des deux rideaux (2,3) lorsqu'ils sont rapprochés et verrouillés, lesdites poignées (6,7) s'étendant de part et d'autre de la partie extérieure du corps (12) de serrure (5) débouchant sur le rideau (2) qui la supporte, en la contournant étroitement, chacune pour moitié et du côté du rideau concerné, de façon à obtenir une zone de recouvrement continue (62,161,162,72) sur une longueur suffisante de l'espace intercalaire (10) entre les deux rideaux (2,3) rapprochés pour constituer à l'égard de la clenche (13) une entrave efficace pour un outil d'effraction (11).
- 10
9. Système anti-effraction selon l'une quelconque des revendications 5 ou 6 **caractérisé** en ce que le galbe (63,73) de prise en main de la poignée (6,7) d'un rideau (2,3) se situe dans la partie la plus déportée latéralement par rapport à la lame d'extrémité (8,9) dudit rideau (2,3) ce qui augmente la largeur libre (L) entre la poignée (6,7) et le corps d'armoire (17), contribuant à refouler ledit rideau le plus possible à l'intérieur dudit corps d'armoire (17) et ainsi augmenter l'accès (L1) au rangement intérieur de l'armoire (1).
- 15
- 20
- 25
- 30
- 35
- 40

45

50

55

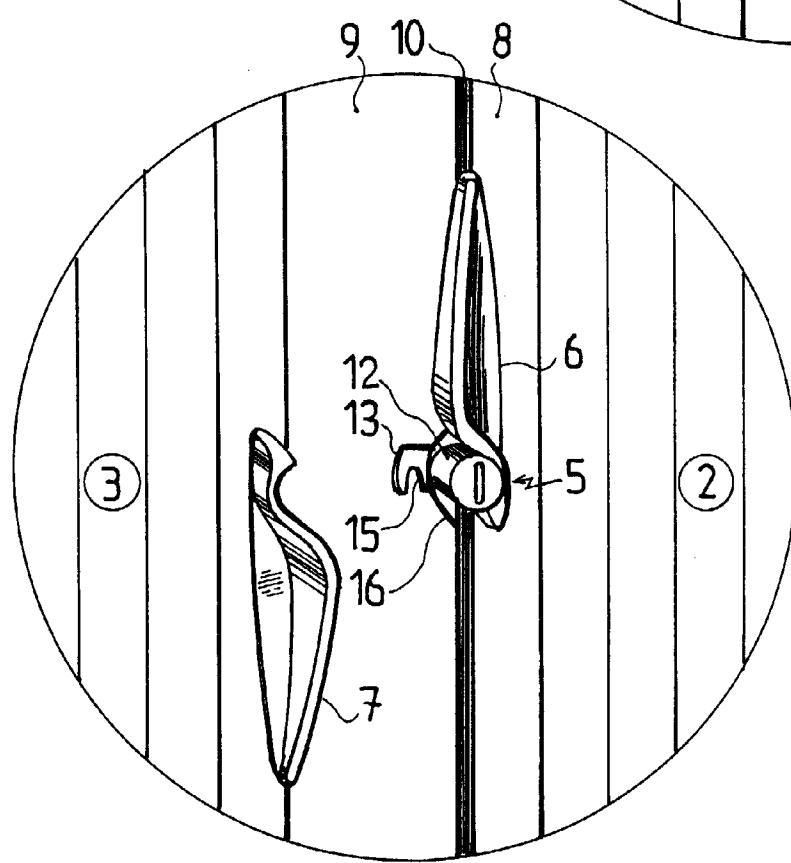
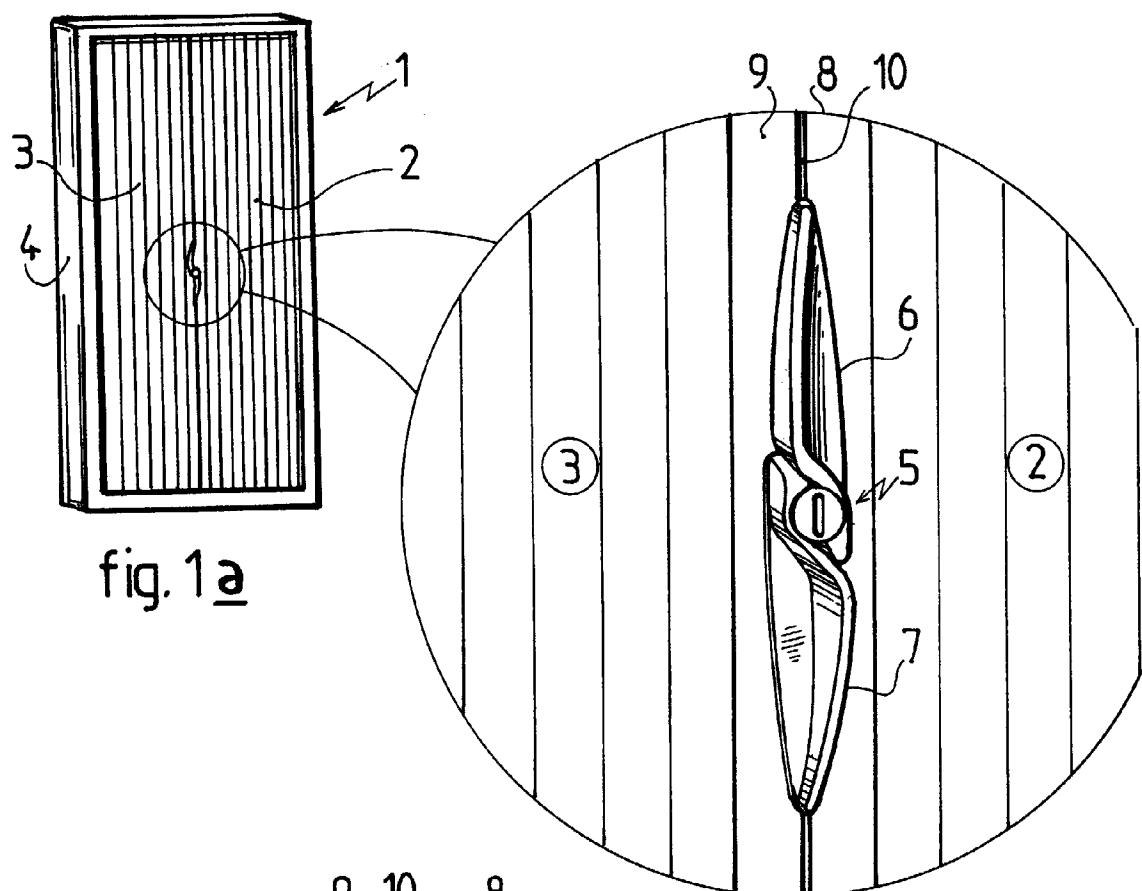
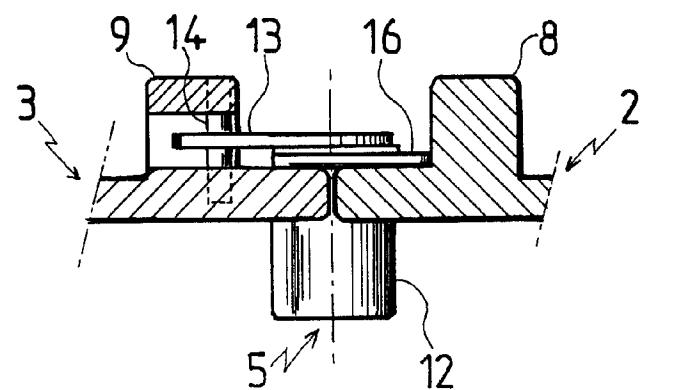
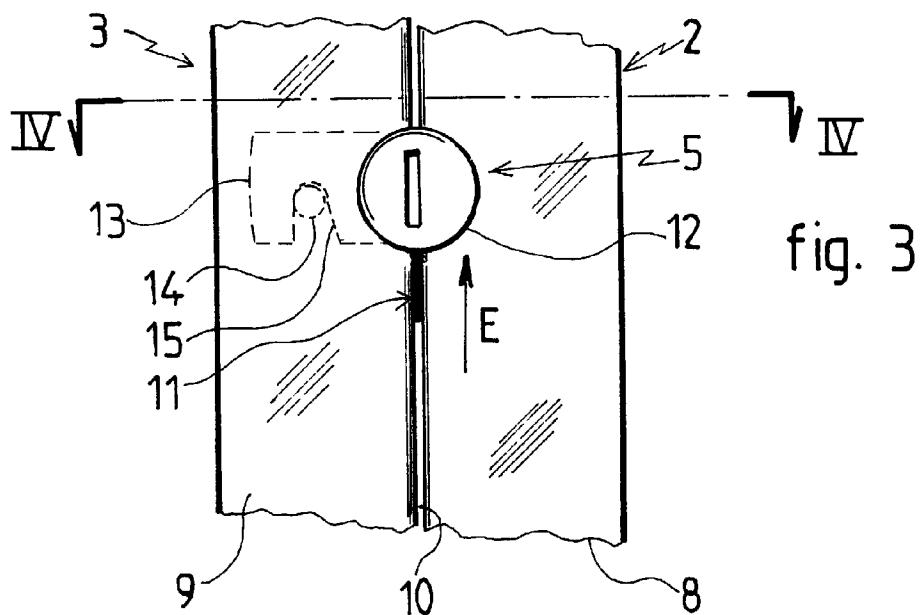
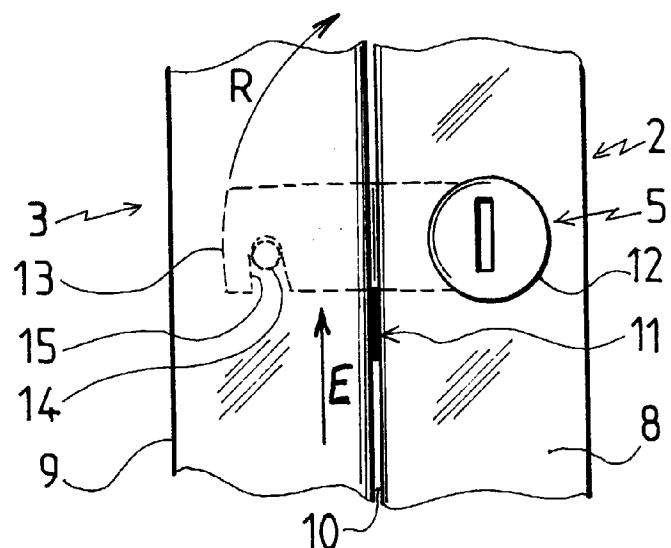


fig. 1c



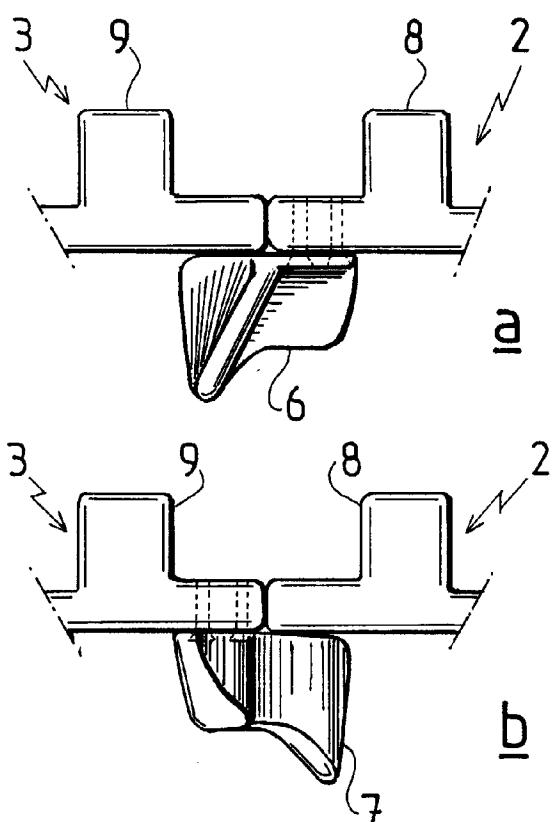


fig. 5

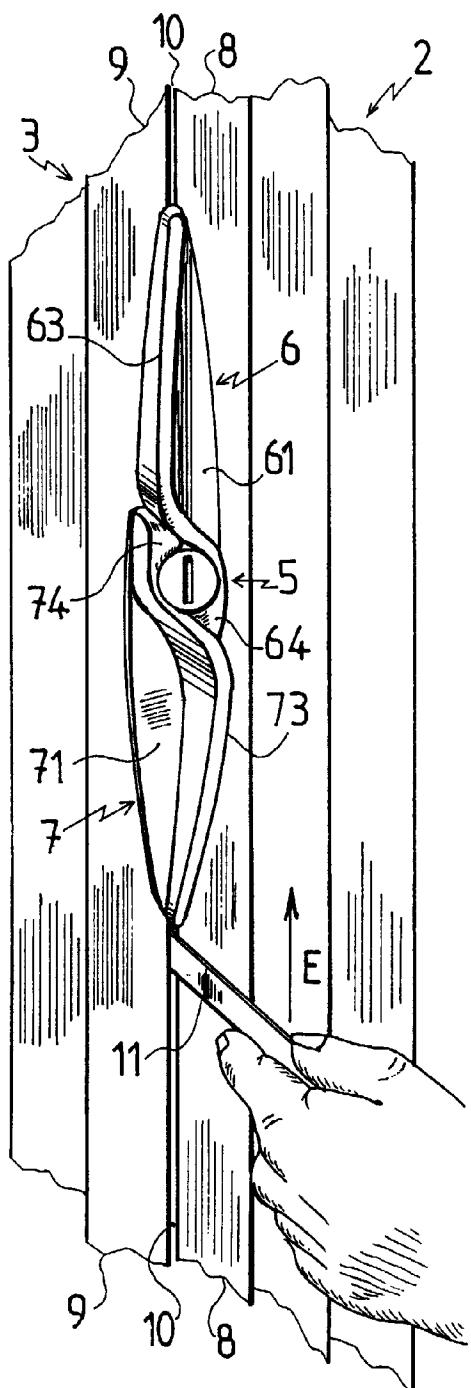


fig. 6

fig.7

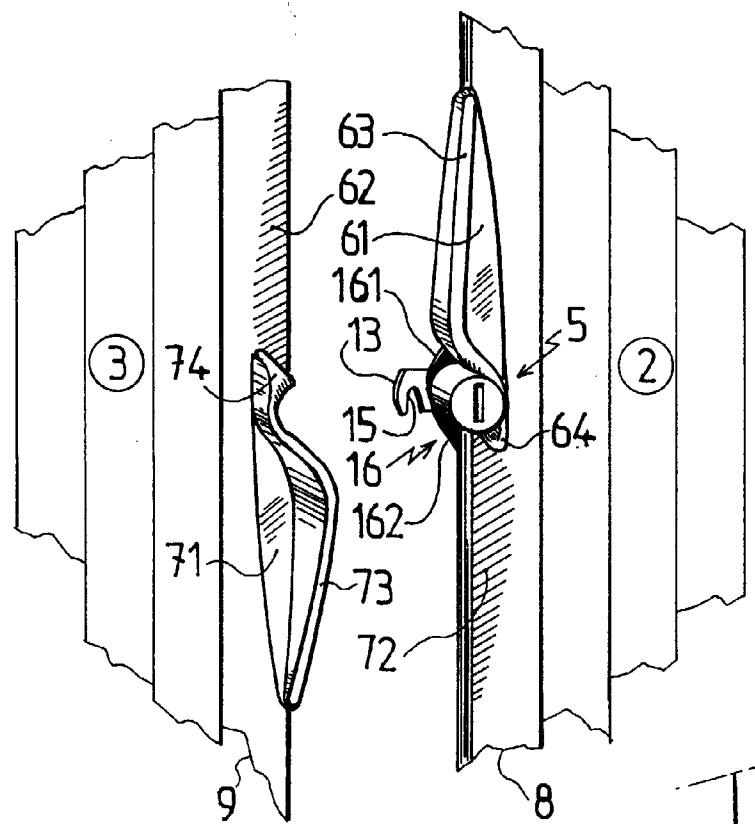
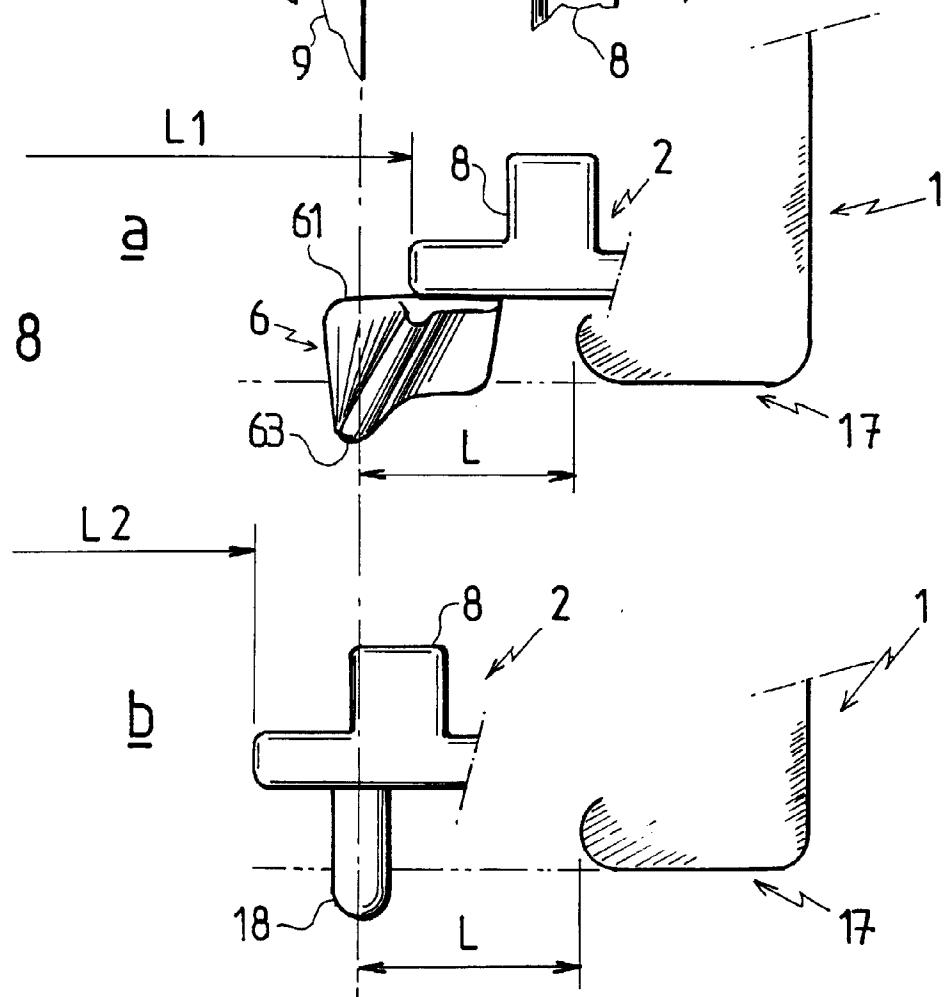


fig. 8





Office européen  
des brevets

**RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE**

Numéro de la demande  
EP 98 40 0622

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS					
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)		
A	US 4 102 546 A (COSTELLO MICHAEL) 25 juillet 1978 * le document en entier *	1	E06B9/11 E05B17/20 E05B65/08 E05B1/00		
A	US 4 237 712 A (CRAMER DAVID J) 9 décembre 1980 * le document en entier *	1			
A	US 5 295 743 A (MOULTON JOHN L ET AL) 22 mars 1994 * le document en entier *	1			
A	GB 1 011 579 A (COWLING GEORGE CYRIL) 1 décembre 1965 -----				
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)					
E05B E06B E05C					
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications					
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur			
LA HAYE	16 juin 1998	PEREZ MENDEZ, J			
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES					
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire					
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant					